

Ecrit par le 22 décembre 2024

La Chambre de commerce et d'industrie de Vaucluse fait son assemblée générale à Pertuis



La prochaine Assemblée Générale de la Chambre de [Commerce et d'Industrie de Vaucluse](#) se tiendra mardi 31 mai à Pertuis. A cette occasion, [Gilbert Marcelli](#), Président de la CCI de Vaucluse, organise un échange sur les enjeux et perspectives économiques du territoire avec [Roger Pellenc](#), Maire de Pertuis Mardi 31 mai, à 19h, à Espace Georges Jouvin, rue Henri Silvy à Pertuis, en présence des Maires et Conseillers Municipaux de Pertuis et des communes de [Cotélub](#) (Communauté territoriale du Sud Luberon).

MH

Ecrit par le 22 décembre 2024

Les Impôts développent leur réseau dans le Sud Luberon



La **DDFIP (Direction départementale des finances publiques) de Vaucluse** vient de signer une charte d'engagement avec **Cotelub**, la communauté de communes Luberon Sud, dans le cadre de la déclinaison locale de son nouveau réseau de proximité mis en œuvre sur la période 2021-2023.

Ce projet vise à augmenter les points de contact (MSAP - Maison de services au public postales - en cours de labellisation France Services) au travers desquels le service public fiscal et du secteur public local, notamment, doit se rapprocher de l'utilisateur. Il s'appuiera également sur le réseau de paiement de proximité (en numéraire et carte bleue) adossé depuis mars 2020 à des buralistes agréés. L'objectif est de mieux répondre au besoin de proximité et d'accompagnement des usagers, tout en prenant acte de l'évolution des usages et des réformes importantes intervenues.

Ce nouveau réseau vise également à renforcer le rôle de conseil auprès des élus, notamment des plus petites collectivités, au travers de l'implantation, en 2022, sur le territoire de Cotelub d'un cadre expert dédié à 100% à la fonction de conseil. Ce cadre itinérant travaillera en liaison avec le responsable du

Écrit par le 22 décembre 2024

service, progressivement renforcé, qui, à Pertuis, restera en charge de la gestion comptable des communes. « Ce service de gestion comptable conservera transitoirement la mission de recouvrement de l'impôt des particuliers et d'accueil de ces derniers, appelée à être transférée à Apt, dans une logique de répartition équilibrée de l'emploi public sur les territoires », explique par ailleurs la DDFIP 84.